



PROGRAMME de Formation

AIPR - Niveau Opérateurs

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

- **Objectifs :**

Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers.

Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs

Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes réglementations et prescriptions

Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir

Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

- **Public :**

Lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux dits sensibles, est considéré « opérateur » tout intervenant sur chantier soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

- **Prérequis :**

Savoir parler, lire et écrire le français

Posséder une expérience des travaux sur chantier

Etre âgé de 18 ans révolus

Avoir le sens des responsabilités

- **Durée : 4 heures**

½ journée soit 3 heures de formation + 1 heure de tests

- **Méthode pédagogique :**

Exposés étayés par un diaporama ou des études de cas

Un livret regroupant les exposés est remis aux stagiaires

Questions réponses, partage d'expériences

- **Référent pédagogique & handicap :** Hervé GERTH – ☎ 03.84.30.17.45

- **Contenu :**

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- *Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire*
- *Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)*
- *La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables*
- *Les principaux documents*
- *Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement*

GFC

Siège Social : 3A Rue de la Synagogue – 68720 FROENINGEN – ☎ 06.10.54.08.76 – Fax 03.89.25.14.22

Site Administratif : 23 Rue de Froideterre – Zone Industrielle des Cloyes – 70200 LURE – ☎ 03.84.30.17.45 – Fax : 09.59.46.70.22

Plateforme Logistique : 6 Rue de l'Industrie – 70000 VESOUL

N° Siret : 510 087 562 00029 – Code APE : 8559 A – N° intracommunautaire : FR10510087562

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 42 68 01926 68 auprès du Préfet de Région Alsace

LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

• **Méthode d'évaluation :**

Test théorique national (QCM) sur la plate-forme nationale d'examen QCM-AIPR

• **Validation**

Attestation de compétences conditionnée par l'obtention d'un minimum de 36 points sur 60 possibles

Attestation de stage